

Présents: Mmes POIGNET, ROUDIER, GUITOU,  
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD

Absents : Mme FRAYSSE, procuration donnée à Mr BERNARD  
Mme NICKERT, procuration donnée à Mr GARRIGOU  
Mr LE GOFF, procuration donnée à Mr IZARD  
Mr MARIAGE, procuration donnée à Mme ROUDIER  
Mr MOURA, procuration donnée à Mr DIAS

Secrétaire de séance : Mme ROUDIER Jocelyne

Ordre Du Jour :

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/05/2016,
- Délibération pour création d'un fonds de caisse camping,
- Délibération pour mise en place réserve communale de sécurité civile,
- Décision modificative pour régularisation budgétaire,
- Etude devis camping,
- Lancement d'un nouveau programme d'implantation de colonnes enterrées,
- Information Schéma territorial,
- Questions diverses.

➤ **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'insertion d'un additif à l'ordre du jour, soit une délibération relative au paiement par carte bancaire de la régie du camping municipal.

Proposition acceptée à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/05/2016**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé l'unanimité.

➤ **DELIBERATION POUR CREATION D'UN FONDS DE CAISSE CAMPING**

Un fonds de caisse de 100 € est nécessaire pour le bon fonctionnement de la caisse du camping.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION POUR PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE DE LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'instaurer le paiement par carte bancaire pour l'encaissement des produits du Camping Municipal afin de faciliter le paiement pour les campeurs.

Monsieur le Maire précise que les autres moyens de paiement reste inchangés (espèces, chèques, chèques vacances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## ➤ **DELIBERATION POUR MISE EN PLACE DE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde est pratiquement terminée.

Les référents par quartier ne sont pas encore tous nommés et l'on doit les inscrire sur une réserve communale de sécurité civile.

Une réunion d'information aura lieu en présence de Mme Audrey LAROUSSE du SMPVD (Responsable Eaux et Environnement), les conseillers municipaux, les référents et les habitants.

Une distribution du DICRIM (document explicatif sur les risques et les mesures à prendre) sera organisée auprès de tous les foyers.

La mise en place de réserve communale de sécurité civile est approuvée à l'unanimité.

## ➤ **DECISION MODIFICATIVE POUR REGULARISATION BUDGETAIRE**

La trésorerie de Souillac nous fait part, suite à la vérification de l'actif de la commune, qu'il conviendrait d'effectuer des opérations d'écritures comptables.

En effet, 2 erreurs d'imputation ont été faites en 2015 sur 2 mandats pour un montant de 6493.38€.

De même, avant 1996, lors de la construction de l'école, une erreur d'imputation a également été faite, nécessitant ainsi une écriture rectificative.

Ces régularisations budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

## ➤ **ETUDE DEVIS CAMPING**

Un devis a été demandé aux Ets GAGEY pour la mise aux normes du tableau électrique et des bornes électriques du camping. Les bornes devront être rendues hermétiques et ne seront donc plus démontées à la fin de la saison.

Le montant des travaux s'élève à 8022,61 €

Le devis est accepté à l'unanimité, les travaux devront être effectués pour l'ouverture du camping.

Un devis a également été demandé à l'APIE pour le nettoyage des abords de la Dordogne

Le montant reste le même que celui de l'année précédente soit 960 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité.

## ➤ **LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'IMPLANTATION DE COLONNES ENTERREES**

Une deuxième tranche de travaux pour la réalisation de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères est programmée par la communauté de communes.

Les emplacements de ces colonnes ne sont pas définis sur notre commune, de plus, nous n'avons pas de recul en ce qui concerne les installations dans les communes environnantes.

Le prix restant à la charge de la commune pour chaque colonne est de 6000 € et correspond aux travaux d'enfouissement.

La fourniture des colonnes serait à la charge de la communauté de communes.

La réponse doit être donnée au plus tard le 21/06.

Ce projet est remis à plus tard à l'unanimité.

## ➤ **INFORMATIONS SCHEMA TERRITORIAL**

La proposition émanant de CAUVALDOR votée à une large majorité par notre conseil communautaire n'a pas été validée par les membres de la CDCI.

Le projet d'arrêté de périmètre de Mme la Préfète portant extension de Cère et Dordogne à Sousceyrac en Quercy a également été rejeté.

En conséquence, Mme la Préfète va établir un nouvel arrêté de périmètre correspondant au schéma initial dit «de l'équilibre» pour le Nord du Lot et regroupant CAUVALDOR, CERE et DORDOGNE et SOUSCEYRAC EN QUERCY.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

- Une étude a été faite auprès de la poste afin d'étudier l'éventuelle numérotation des rues sur le bourg de Lanzac et les lieux-dits.  
En effet, l'intervention des services d'urgence serait plus rapide. De plus l'e-commerce entraîne de plus en plus de livraisons à domicile avec parfois des localisations difficiles pour les livreurs.  
397 adresses ont été répertoriées sur notre commune. Le montant du devis s'élève à 4493,40 € T.T.C.  
Une étude plus approfondie sur le bien-fondé de cette opération sera réétudiée en septembre.
- Madame POIGNET propose de mettre un panneau LA CABRE HAUTE sur un emplacement vacant. Mr DELVERT se renseigne pour la réalisation de ce panneau.
- Une étude est envisagée afin de répertorier les zones lumineuses les plus énergivores pour être progressivement remplacées par des lampes LED.
- Les restaurants du cœur nous ont sollicités pour une aide financière ; le dossier est transmis au CCAS dont la vocation première est l'aide aux personnes en difficulté.
- Un état des lieux est effectué afin de déterminer les urgences d'intervention mais aussi les responsabilités au niveau des chemins et talus.

FIN DE SEANCE A 22 H 10.